



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Vachon & Associés

Square Louvois
1-3, rue Lulli
75002 Paris
France

Talend S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2017

Talend S.A.

9, rue Pages - 92150 Suresnes

Ce rapport contient 3 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Vachon & Associés

Square Louvois
1-3, rue Lulli
75002 Paris
France

Talend S.A.

Siège social : 9, rue Pages - 92150 Suresnes
Capital social : € 2 355 181

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Talend,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-30 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation de services avec la société Bonitasoft S.A.**- Personne concernée :**

Monsieur Bertrand Diard, administrateur de Talend S.A. jusqu'en février 2017 et administrateur de Bonitasoft S.A.

- Nature :

Selon les termes des « Contrats d'intégration OEM », la société Bonitasoft S.A. concède à Talend un droit d'utilisation des logiciels Bonitasoft d'une façon intégrée à ses propres offres MDM et BPM, en échange du paiement d'une redevance de licence mensuelle.

- Modalités :

Au titre de ces contrats, la société Talend S.A. a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- une charge de 736 032 euros au titre des offres MDM ;
- une charge de 147 320 euros au titre des offres BPM.

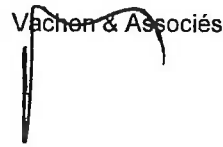
Paris La Défense, le 8 juin 2018

KPMG Audit IS


Jacques Pierre
Associé

Paris, le 8 juin 2018

Vachon & Associés


Bertrand Vachon
Associé gérant